



## Liquidation de communauté

Par **pabloalex66**, le **28/12/2014** à **23:46**

Bonjour,

J avais rdv le 15 dec 2014 chez le notaire désigné par le juge pour trouver soit un accord sur le partage des biens de la communauté soit signer un proces de difficulté. Mon avocat ayant ete malade a honore le rdv mais a remis en main propre au notaire ainsi qu a la partie adverse et moi y compris mon projet de partage sans y joindre aucune des pieces que je lui avais remise. La partie adverse n a pas pris en compte mon dossier , n a pas voulu le lire pas plus que le notaire..le notaire a dressé un proces de difficulte dans lequel il reprend les dires de mon avocat:je joins a ce pv de difficulte son projet de 9 pages que je n ai pas pu remettre en temps et en heure car j ai ete malade et sachant qu aucunes solutions ne seraient trouves ce jour etant donne les positions aussi éloignés des parties.peut on faire annuler ce pv ou existe t il une solution pour réintégré mon dossier dans ce pv car j ai rembourse les prêts de maison depuis 8 ans seule, il reste 50 000 euros a remnourser..j ai investi de l argent personnel dans la construction de la maison .. Quelle est la demarche a suivre pour refaire ce pv et y ajouter mon dossier et pieces justificatives? Merci par avance